

Annexe : CP classées selon le % de jours ouvrés pendant la semaine 14 (30 mars – 31 mars)

32600 Industrie du gaz et de l'électricité	94%
21000 Employés de la sidérurgie	94%
33500 Prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	91%
31000 Banques	90%
30600 Entreprises d'assurances	89%
22400 Métaux non ferreux	89%
21100 Employés de l'industrie et du commerce du pétrole	86%
33600 Professions libérales	86%
32500 Institutions publiques de crédit	86%
20700 Employés de l'industrie chimique	85%
22000 Employés de l'industrie alimentaire	85%
30700 Courtage	85%
31300 Pharmacies et offices de tarification	85%
34100 Intermédiation en services bancaires et d'investissement	82%
33700 Secteur non marchand	80%
21900 Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	80%
22200 Transformation du papier et du carton	79%
22600 Employés du commerce international, du transport et de la logistique	78%
33901 Sociétés de logement social agréées de la Région flamande	77%
32903 Organisations socio-culturelles fédérales et bicommunautaires	76%
20000 Commission paritaire auxiliaire pour employés	76%
31900 Établissements et services d'éducation et d'hébergement	76%
31901 Établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande	76%
20900 Employés des fabrications métalliques	75%
31902 Établissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone	75%
11812 Laiteries	73%
32902 Secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne	72%
33001 Établissements et services de santé	72%
33100 Secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé	71%
11819 Industrie alimentaire	70%
21400 Employés de l'industrie textile	69%
20200 Employés du commerce de détail alimentaire	68%
31700 Service de surveillance	68%
15201 Institutions subsidiées de l'enseignement libre de la Communauté flamande	68%
11811 Production de viande	67%
32300 Gestion d'immeubles, agents immobiliers et travailleurs domestiques	67%
11821 Industrie alimentaire	67%
21500 Employés de l'industrie de l'habillement et de la confection	66%
33200 Secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé	66%
10500 Métaux non ferreux	65%
32200 Travail intérimaire	65%
11600 Industrie chimique	64%
13600 Transformation du papier et du carton	61%
13000 Imprimerie, arts graphiques et journaux	60%
11803 Boulangeries et pâtisseries artisanales	59%
11814 Chocolateries et confiseries	58%
11900 Commerce alimentaire	58%
14003 Transport routier et logistique pour compte de tiers	57%
14504 Implantation et entretien de parcs et jardins	57%
14904 Commerce du métal	56%
32901 Secteur socio-culturel de la Communauté flamande	55%
30400 Spectacle	54%
22700 Secteur audio-visuel	53%
10400 Sidérurgie	53%
31200 Grands magasins	50%
33004 Premiers secours	50%
11000 Entretien du textile	50%
11102 Entreprises artisanales de la transformation des métaux	49%
12100 Nettoyage	49%
14004 Transport de marchandises	48%
10000 Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers	46%
10602 Industrie du béton	45%
12000 Industrie textile	40%
11101 Métallurgie industrielle	36%
14901 Electriciens	36%
31502 Compagnies aériennes	35%
12600 Ameublement et industrie transformatrice du bois	33%
20100 Commerce de détail indépendant	30%
10900 Industrie de l'habillement et de la confection	27%
12400 Construction	27%

14902 Carrosserie	24%
11200 Entreprises de garage	18%
32701 Secteur flamand des entreprises de travail adapté, des ateliers sociaux et des « maatwerkbedrijven »	15%
30200 Industrie hôtelière	12%
31100 Grandes entreprises de vente au détail	11%
31400 Coiffure	3%
32201 Entreprises agréées fournissant des travaux ou des services de proximité	1%

Source : SD Worx (sélection sur base d'au moins 1400 observations)